

PROGRAMME DE FORMATION

AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE EN FORMATION MODULAIRE MODULES 1 ET 3

SESSION 2020/2021

Objectifs

- Obtenir le diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture

Fonction et Activités

L'auxiliaire de puériculture répond aux besoins quotidiens de l'enfant de la naissance à l'adolescence qu'il soit bien portant, malade ou handicapé sous la responsabilité de l'infirmière, de la puéricultrice, de l'éducatrice de jeunes enfants ou de la sage-femme :

- soins individualisés d'hygiène et de confort
- observation des modifications de l'état de santé et du comportement
- accompagnement du développement psycho-moteur, intellectuel et affectif
- activités d'éveil
- aide à la parentalité
- hygiène de l'environnement

Exercice professionnel

L'auxiliaire de puériculture travaille en milieu hospitalier (pédiatrie, maternité, néonatalogie, enfants porteurs de handicaps ...) ou en milieu extra-hospitalier (structure d'accueil de la Petite Enfance, Aide Sociale à l'Enfance ...)

<p><u>Textes de référence :</u> Arrêté du 16 janvier 2006 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture modifié</p>	<p>Alternance d'enseignements théoriques et pratiques avec un maximum 735h (315h en centre et 420h en entreprise) pour les modules 1 & 3 : Module 1 : 175h de théorie et 210h de stage Module 3 : 140h de théorie et 210h de stage Modules à effectuer pour les titulaires du DEAS.</p>
<p><u>Prérequis :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Etre titulaire du DEAS ou avoir validé au minimum les modules 2, 4, 5, 6, 7 et 8 du DEAP par voie de VAE - Admission sur dossier puis sur entretien - Etre à jour de ses vaccinations obligatoires - Etre déclaré apte à l'exercice de la fonction d'Auxiliaire de Puériculture par un médecin agréé par l'ARS 	<p><u>Public</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Tout Public
<p><u>Nombre de participants :</u> 14 élèves par promotion</p>	<p><u>Formateurs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Equipe pluridisciplinaire composée d'infirmières DE Puéricultrice, d'une Educatrice de Jeunes Enfants et d'une psychologue. - Professionnels avec des compétences spécifiques intervenant ponctuellement (kinésithérapeute, juriste, médecins...)

<u>Projet pédagogique :</u> - Acquisition de : <ul style="list-style-type: none"> • méthodes de travail • connaissances théoriques et pratiques • compétences professionnelles - Développement d'aptitude d'analyse de situation - Développement d'aptitudes personnelles	<u>Validation :</u> Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture
--	--

Modalités d'inscription

La sélection s'effectue sur la base d'un dossier destinée à apprécier les connaissances, les aptitudes et la motivation du candidat à suivre la formation.

Exceptionnellement, au vu de la crise sanitaire actuelle, l'étude du dossier ne sera pas complétée par un entretien.

Pour être admis, le candidat doit obtenir une note totale d'au moins 10/20

Les critères attendus pour la sélection du dossier :

ATTENDUS	CRITÈRES
Intérêt pour le domaine de l'accompagnement et de l'aide à la personne notamment en situation de vulnérabilité	Connaissances dans le domaine sanitaire, médico-social, social ou sociétal
Qualités humaines et capacités relationnelles	Aptitude à faire preuve d'attention à l'autre, d'écoute et d'ouverture d'esprit
	Aptitude à entrer en relation avec une personne et à communiquer
	Aptitude à collaborer et à travailler en équipe
Aptitudes en matière d'expression écrite, orale	Maîtrise du français et du langage écrit et oral
	pratique des outils numériques
Capacités d'analyse et maîtrise des bases de l'arithmétique	Aptitude à élaborer un raisonnement logique à partir de connaissances et de recherches fiables
	Maîtrise des bases de calcul et des unités de mesure
Capacités organisationnelles	Aptitudes d'observation, à s'organiser, à prioriser les activités, autonomie dans le travail

Vaccins obligatoires :

- BCG
- Diphtérie, Tétanos, Poliomyélite
- Hépatite B : en application du décret d'août 2013, nous vous informons que vous devez être immunisé contre l'hépatite B avant votre entrée en formation. Cela impose que vous ayez fait 3 injections contre l'hépatite B et que votre sérologie soit positive. Cette sérologie se fait 2 mois au minimum après la dernière injection. Merci de vérifier votre carnet de vaccination et d'anticiper cette démarche afin de vous mettre à jour

Le calendrier de sélection à la formation est fourni par l'Agence Régionale de Santé pour chaque session de formation. L'École Jeanne Blum dispose d'un agrément de 25 places pour une rentrée par an au mois de septembre. Les inscriptions ont donc généralement lieu entre janvier et mars de chaque année.

Programme

La formation est constituée d'une alternance de cours et de stages.

- 9 semaines d'enseignement théorique :
- 2 modules spécifiques à la formation d'Auxiliaire de Puériculture :
 - Module 1 : l'accompagnement de l'enfant dans les activités d'éveil et de la vie quotidienne (5 semaines)
 - Module 3 : les soins à l'enfant (4 semaines)
- 12 semaines de stage réparties en 2 stages en milieu hospitalier (maternité, pédiatrie, enfants handicapés ...) et extra-hospitaliers (structures d'accueil)

Organisation de la formation

- Cours de 9 heures à 17 heures (35 heures hebdomadaires) à l'École Jeanne Blum
- Stages essentiellement dans les Yvelines et les départements limitrophes
- Les horaires en stage dépendent des services de soins (35 heures hebdomadaires, nuits et un week-end éventuels)
- 3 semaines de congés pour l'année de la formation

Moyens pédagogiques

Equipe pédagogique :

- Nicolas MARTIN, Infirmier Puériculteur DE, Responsable de formation
- Véronique BÉZILLE, Infirmière Puéricultrice DE, Responsable de formation
- Raphaëlle ROY, Infirmière Puéricultrice DE
- Catherine BESSON-LEBEY, IDE Bloc opératoire, Formatrice
- Isabelle PETIT, psychologue, Formatrice
- Intervenants spécialisés : ergothérapeute, conseillère en lactation, crèche Montessori...

Equipe administrative :

- Françoise BOBOT, IDE Cadre de Santé, Directrice
- Fabienne DORÉ, Assistante de Direction
- Anne-Claire LEMAIRE, Responsable administrative et financière

Référent handicap : Marie-Line LESTANG

Moyens pédagogiques utilisés :

- Méthode de Complémentarité Horizontale propre à l'Ecole Jeanne Blum
- Vidéos
- Supports de présentations orales (powerpoint)
- Simulation, jeux de rôles
- Supports de cours
- Travaux de groupe
- Travaux pratiques
- Recherches documentaires
- Sorties pédagogiques
- Accompagnement individuel en stage
- Analyse de pratiques

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Locaux accessibles tout handicap au rez-de-chaussée et tout handicap sauf moteur au 1^{er} étage.

Merci de nous contacter pour étudier la possibilité d'adapter la formation à votre handicap.

Modalités d'évaluation

Le diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture s'obtient par :

- la validation des modules par des épreuves théoriques et pratiques
- l'évaluation des compétences acquises tout au long des périodes de stages

Pour les rattrapages de module(s) après décision du jury final, le diplôme s'obtient après avoir suivi l'enseignement théorique du ou des modules non validé(s) conformément au référentiel de formation et après avoir satisfait à l'ensemble du ou des modules d'enseignement concernés.

Le diplôme est délivré par la DRJSCS sur décision du jury final.